

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL580

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« Il a été procédé chez cette personne à une perquisition depuis au moins »

les mots :

« S'il a été procédé à une perquisition chez cette personne il y a plus d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.